

LES CAFÉS DU PUIT D'HIVER

Ce dimanche 19 janvier 2020 après une célébration et un repas partagé, une trentaine de personnes ont eu le plaisir d'assister à une rencontre avec un élu de Gurgy, Jacques SATRE qui nous a exposé ses missions au sein de sa commune et des différentes collectivités locales.

Un débat mené par Marie-Agnès et Monik sous forme de questions/réponses d'une durée 1h30 pour laisser place ensuite durant 30 minutes à un échange avec le public.

A quelques semaines des élections, cela a permis à nombre d'entre nous de démystifier les rôles des différents acteurs de nos communes à savoir le maire et ses adjoints, conseillers et personnel communal.

Après une présentation géographique et humaine de sa commune GURGY, Jacques SATRE premier adjoint nous a décrit son parcours professionnel et familial. En 2008 JS a intégré l'équipe communale représentative en terme de pyramide des âges à celle des habitants de la commune. C'est tout naturellement qu'il offre ses compétences techniques dans les domaines de l'urbanisme et domaines associés.

Se sentir utile auprès des administrés apporte beaucoup de satisfaction personnelle néanmoins l'inégalité des richesses entre différentes communes ainsi que les lourdeurs administratives restent des points sombres.

L'actualité des élections municipales nous amènent donc à nous poser certaines questions comme celle des maires qui ne se représentent pas !

JS nous exprime quelques raisons à cela : le vieillissement des maires, le manque de personnel et de moyens financiers, l'adéquation entre vie professionnelle et familiale, les difficultés à satisfaire aux demandes de leurs administrés../..

Notons qu'un maire sur deux ne se représentera pas selon une étude du Cevipof en 2018. Pour sa part, JS se désengage pour d'autres formes d'obligations familiales et culturelles.

La place du facteur humain reste une priorité aux élus face aux habitants désireux de « vivre » leur commune.

L'écologie prend de plus en plus de place dans les activités des élus, des mesures sont prises telles qu'à Gurgy la limitation à 30 km/h, l'éclairage public programmé, le zéro pesticide, faire travailler les locaux, fleurir à bon escient la commune...

Un moment important dans le discours de Jacques SATRE, celui des collectivités locales qui s'administrent librement. Communes, département et régions se doivent dans leur savoir-faire respectif engager leurs compétences pour le bien public.

L'intercommunalité pose beaucoup de questions telles que l'action publique, la démocratie et les coûts budgétaires. Dans des termes plus techniques, on distingue les EPCI regroupant métropoles, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de communes, chacune existant en fonction du nombre d'habitants. On trouve des syndicats qui sont des EPCI sans fiscalité propre : SIVU, SIVOM, SAN.

L'avenir ! Informatisation des services, transparence des actes, dématérialisation, accroissement des normes, progression de la responsabilité financière...

Composition d'un conseil municipal :

Moins de 100 habitants... 7 membres !

De 5 000 à 9 999 habitants ... 29 membres !

De 250 000 à 299 999 habitants... 65 membres !

Le Maire : son rôle... Il est élu par les conseillers municipaux et non par les citoyens. Il a des responsabilités envers l'Etat et envers la commune, son mandat dure 6 ans.

Il anime deux équipes : les conseillers et des agents de la fonction publique territoriale. Le maire a en charge l'état civil, il est garant de la sécurité, sureté et de la salubrité, il peut aussi mener des enquêtes...

Nous remercions Jacques SATRE pour son exposé complet et nous lui souhaitons bonne continuation dans ses projets personnels.

Un document de travail très détaillé sur ce café à thème est disponible au Puits d'Hiver qui complète ce compte-rendu.

Pour aller plus loin, un site dont voici le lien internet :

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020/Guides-des-elections-municipales-2020>


